

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 FÉVRIER 2020 19H00**

Avis public est, par la présente donnée par Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 17 février 2020 au 520 chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc (centre communautaire).

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - PPA-CE (25 000 \$)
- Autorisation de signature – Acte de servitude de maintien en état d'un empiètement mineur – Lampadaires installés lors de la revitalisation du noyau villageois

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 13^e jour de février 2020.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière